

SECOND DEGRÉ (Partie 1)

I. Fonction polynôme de degré 2

Définition : On appelle fonction polynôme de degré 2 toute fonction f définie sur \mathbb{R} par une expression de la forme :

$$f(x) = ax^2 + bx + c$$

où les coefficients a , b et c sont des réels donnés avec $a \neq 0$.

Remarque :

Une fonction polynôme de degré 2 s'appelle également fonction trinôme du second degré ou par abus de langage "trinôme".

Exemples et contre-exemples :

- $f(x) = 3x^2 - 7x + 3$,
- $g(x) = \frac{1}{2}x^2 - 5x + \frac{5}{3}$,
- $h(x) = 4 - 2x^2$
- $k(x) = (x - 4)(5 - 2x)$ sont des fonctions polynômes de degré 2.
- $m(x) = 5x - 3$ est une fonction polynôme de degré 1 (fonction affine).
- $n(x) = 5x^4 - 3x^3 + 6x - 8$ est une fonction polynôme de degré 4.

II. Forme canonique d'une fonction polynôme de degré 2

Propriété : Toute fonction polynôme f de degré 2 définie sur \mathbb{R} par

$f(x) = ax^2 + bx + c$ peut s'écrire sous la forme :

$$f(x) = a(x - \alpha)^2 + \beta, \text{ où } \alpha \text{ et } \beta \text{ sont deux nombres réels.}$$

Cette dernière écriture s'appelle la forme canonique de f .

La forme canonique d'une fonction est de la forme :

$$f(x) = \odot(x - \ominus)^2 + \odot$$

où \odot , \ominus et \odot sont des nombres réels.

Exemples :

$$f(x) = 3(2x - 1)^2 + 4 \qquad g(x) = -2(x + 5)^2 - 4 \qquad h(x) = -(3x - 5)^2 - \frac{1}{2}$$

Méthode : Démontrer qu'une expression est la forme canonique d'une fonction polynôme de degré 2

📺 Vidéo <https://youtu.be/M3vCMgYzvM8>

Soit la fonction f définie sur \mathbb{R} par : $f(x) = 2x^2 - 20x + 10$.

Démontrer que $2(x-5)^2 - 40$ est la forme canonique de f .

$$\begin{aligned} & 2(x-5)^2 - 40 \\ &= 2(x^2 - 10x + 25) - 40 \\ &= 2x^2 - 20x + 50 - 40 \\ &= 2x^2 - 20x + 10 \\ &= f(x) \end{aligned}$$

III. Variations et représentation graphique

Exemple : Soit la fonction f donnée sous sa forme canonique par : $f(x) = 2(x-1)^2 + 3$

Alors : $f(x) \geq 3$ car $2(x-1)^2$ est positif.

Or $f(1) = 3$ donc pour tout x , $f(x) \geq f(1)$.

f admet donc un minimum en 1. Ce minimum est égal à 3.

Propriété :

Soit f une fonction polynôme de degré 2 définie par $f(x) = a(x-\alpha)^2 + \beta$, avec $a \neq 0$.

- Si $a > 0$, f admet un minimum pour $x = \alpha$. Ce minimum est égal à β .

- Si $a < 0$, f admet un maximum pour $x = \alpha$. Ce minimum est égal à β .

Remarque :

Soit la fonction f définie sur \mathbb{R} par :

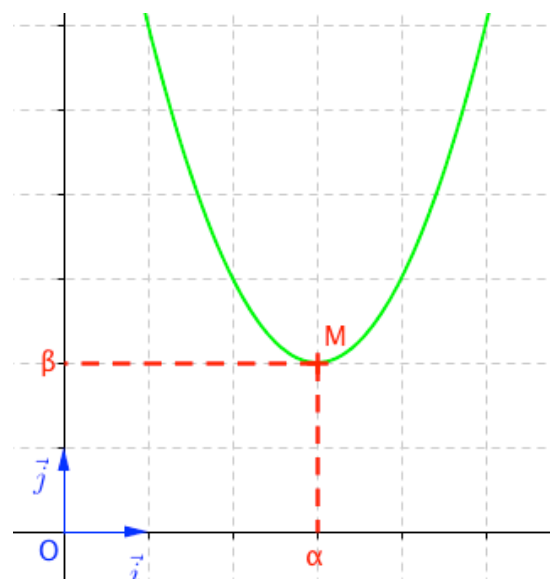
$$f(x) = ax^2 + bx + c, \text{ avec } a \neq 0.$$

On peut retenir que f admet un maximum (ou un

minimum) pour $x = -\frac{b}{2a}$.

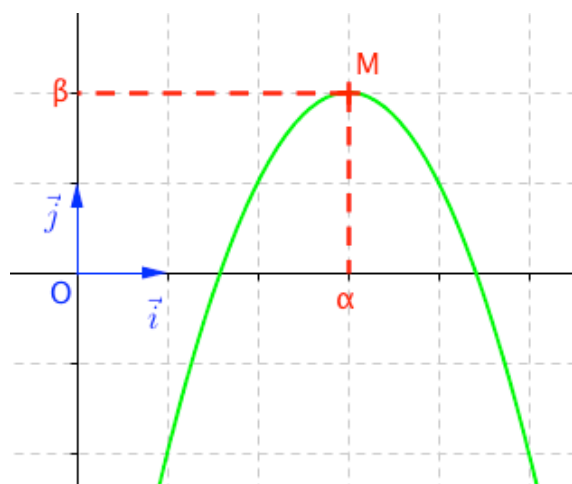
- Si $a > 0$:

| | | | |
|--------|-----------|----------|-----------|
| x | $-\infty$ | α | $+\infty$ |
| $f(x)$ | | | |
| | β | | |



- Si $a < 0$:

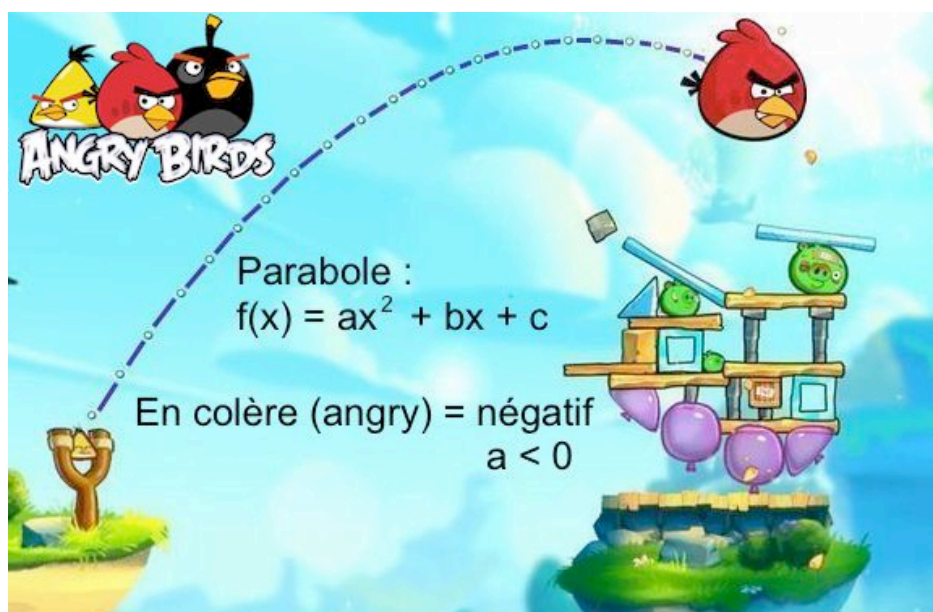
| | | | |
|--------|-------------|----------|-----------|
| x | $-\infty$ | α | $+\infty$ |
| $f(x)$ | ↗ β ↘ | | |



Dans un repère orthogonal (O, \vec{i}, \vec{j}) , la représentation graphique d'une fonction polynôme de degré 2 est une parabole.

M est le sommet de la parabole. Il correspond au maximum (ou au minimum) de la fonction f .

La parabole possède un axe de symétrie. Il s'agit de la droite d'équation $x = \alpha$.



Méthode : Représenter graphiquement une fonction polynôme de degré 2

📺 Vidéo <https://youtu.be/pXWDPw3B3ms>

Soit la fonction f définie sur \mathbb{R} par $f(x) = -x^2 + 4x$.

- 1) Démontrer que $-(x-2)^2 + 4$ est la forme canonique de f .
- 2) Représenter graphiquement la fonction f .

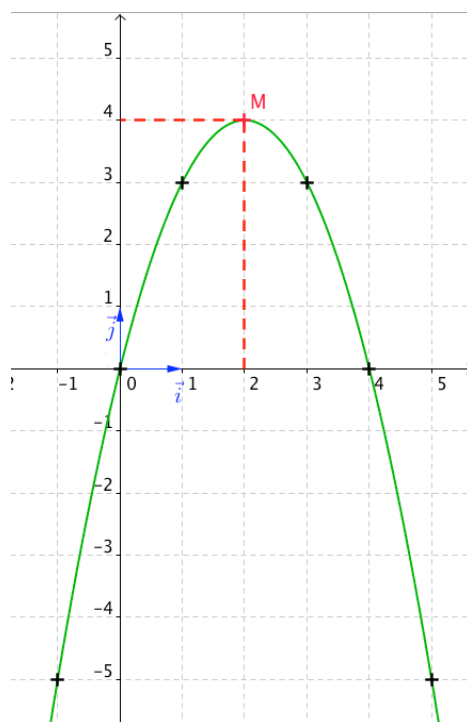
1)

$$\begin{aligned}
 & -(x-2)^2 + 4 \\
 &= -(x^2 - 4x + 4) + 4 \\
 &= -x^2 + 4x - 4 + 4 \\
 &= -x^2 + 4x \\
 &= f(x)
 \end{aligned}$$

2) On a donc $f(x) = -(x-2)^2 + 4$ f admet donc un maximum pour $x = 2$. Ce maximum est égal à 4 .Il est possible de le vérifier : $f(2) = -(2-2)^2 + 4 = 4$.Les variations de f sont donc données par le tableau suivant :

| | | | |
|--------|-----------|-----|-----------|
| x | $-\infty$ | 2 | $+\infty$ |
| $f(x)$ | | 4 | |

↗ ↘

On obtient la courbe représentative de f :

© Copyright

Hors du cadre de la classe, aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle, ne peut être faite de ce site sans l'autorisation expresse de l'auteur.

www.maths-et-tiques.fr/index.php/mentions-legales